

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Gildas-des-Bois, sous la Présidence de Monsieur Jean-François LEGRAND, Maire.

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 27

Présents : M. J-F. LEGRAND, Mme D. FRASLIN, M. J-P. BONOUVRIER, Mme O. DEPIROU, M. B. LELIEVRE, Mme P. ROY, M. F. ROUSSEAU, Mme C. ROLAND, M. L. FAVREAU, M. P. BIDON, M. L. PLAUD, M. H. BLANDIN, Mme C. MAHE, M. T. DANIEL, M. J. BLANCHARD, Mme S. PLAUD, Mme S. LE MAGUERESSE, M. A. BOMPE, Mme E. POTTIER-CLEMENT, M. M. POULARD M. M. GUENO, Mme G. JOUNY-BRIAND, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Y. DENIGO (pouvoir à M. G. JOUNY-BRIAND), Mme L. FAUCHER (pouvoir à M. J-P. BONOUVRIER), Mme A. MICHAUD (pouvoir à Mme. E. POTTIER-CLEMENT), Mme F. ALLAIN (pouvoir à M. M. POULARD), Mme C. HOUIS (pouvoir à M. F. ROUSSEAU),

N°2024.IV.09– DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE.

M. le Maire rappelle qu'en 2019, la municipalité s'était équipée de caméras de vidéoprotection pour plusieurs raisons :

- Participer activement à la sécurisation collective en lien avec la Gendarmerie Nationale :
. surveiller les voies publiques et les lieux ouverts au public pour la protection des bâtiments et installations publiques et leurs abords, souvent objet de vandalisme : intrusion à l'école R. Doisneau (vols ordinateurs, détérioration des salles de classes ; Espace Lampridic : détérioration dans la verrière, graffs sur les murs...)
- **Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens** dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agressions, de vols ou de trafics de stupéfiants.
- **Pouvoir disposer de preuves par l'image.**
- **Lutter contre les cambriolages** en utilisant les vidéos comme une aide aux enquêtes par visionnage sur réquisition.
- **Agir pour la tranquillité publique** par la dissuasion des actes de malveillance.

La vidéoprotection ne peut être employée que dans l'objectif de

prévenir une atteinte à la
sécurité des biens et des personnes
044-214401614-20240408-DE2024IV09-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

La vie privée des personnes est garantie par des mesures telles que l'interdiction de visualiser l'intérieur des habitations, l'information aux personnes filmées par l'intermédiaire de panneaux.

Pour 2024, il y a lieu de sécuriser davantage certains secteurs de la commune. Après consultation, la société ACXIA, située au sud de Nantes (ZA La Forêt Le Bignon) a été sollicitée pour l'adjonction de 4 caméras :

- Rue G. Deshayes, au niveau du carrefour de la gare-lycées collège G. Deshayes
- Rue du Dr Proux, au niveau du parking du Pré Beurel.

Le coût de l'opération s'élève à 24 926.80 € H.T. Au regard de l'analyse financière et technique de leur proposition, M. le Maire propose de :

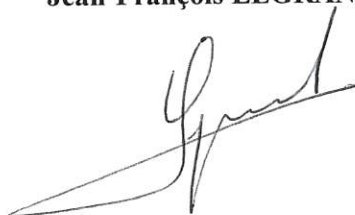
- **VALIDER** la proposition de l'entreprise ACXIA,
- **DE SOLLICITER** le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la proposition de l'entreprise ACXIA pour un montant de **24 926.80 € H.T.**
- **SOLLICITE** le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de la Préfecture.

FAIT A SAINT GILDAS DES BOIS, LE 8 AVRIL 2024.

**Le Maire,
Jean-François LEGRAND.**



**La secrétaire de séance,
Olivia DEPIROU.**

